



Date d’Affichage : 02 Octobre 2018

Retrait : 03 Novembre 2018

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Sous la présidence de Madame Madeleine GRANGE, Maire,

Présents : MM. Mmes GRANGE – GIRAUD – GAMOND – BILLARD - LIOTIER – BRUN-MATHIEU – CHAIZE – BOISSELY - CHARREL – CHARBONNIER – SOULAS – ESCOMEL – LIOGIER et SOUCHON.

Absents Excusés : M. CREPIAT qui donne procuration à M. CHARREL.

La séance est ouverte à 18 H 00.

Madame le Maire procède à l’appel nominatif des élus.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Philippe ESCOMEL comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité que Monsieur Philippe ESCOMEL soit le secrétaire pour le conseil municipal du 28 Septembre 2018.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 04 JUILLET 2018

ADMINISTRATION GENERALE

1. CERTIFICATS D’ECONOMIES D’ENERGIE (CEE) – CONVENTION DE REGROUPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

RESSOURCES HUMAINES

2. CENTRE DE GESTION – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION - PREVOYANCE

INFORMATIONS

1. PACTE FINANCIER ET FISCAL INTERCOMMUNAL

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 04 JUILLET 2018

Le compte-rendu de la séance du 04 Juillet 2018 est approuvé à l’unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. CERTIFICATS D’ECONOMIES D’ENERGIE (CEE) – CONVENTION DE REGROUPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Il est rappelé à l’assemblée que l’obtention de CEE est conditionnée à l’atteinte d’un plancher d’économies d’énergie de 50 GWh cumac pour les opérations dites standardisées.

Ce seuil peut être atteint par regroupement, en désignant l’un des membres pour demander, pour son compte, les certificats d’économies d’énergie,

L’assemblée est informée que la Commission Permanente Départementale a décidé de reconduire l’accompagnement des collectivités de Haute-Loire pour regrouper et déposer à leur place les opérations d’économies d’énergie ouvrant droit au CEE pour la période 2018-2020.

Madame le Maire propose à l’assemblée l’approbation d’une convention de regroupement stipulant la mise en œuvre d’éléments de mission et d’autre part, la gestion de flux financiers entre collectivités et opérateurs économiques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de regroupement relative aux certificats d'économies d'énergie,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de regroupement.

RESSOURCES HUMAINES

2. CENTRE DE GESTION – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION - PREVOYANCE

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n°16032018-07 en date du 16 Mars 2018 celle-ci a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de Haute-Loire (CDG 43).

Le 10 Juillet 2018, le Conseil d'Administration du CDG 43 a décidé de porter son choix sur le groupement VYV-MNT et a fixé sa rémunération pour la mise en place et le suivi de la convention de participation à 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

Dans le cadre de sa politique sociale, il est proposé à l'assemblée d'augmenter la participation communale de 10 € à 12 € brut par mois et par agent en équivalent temps plein.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADHERE** à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV-MNT,
- **AUTORISE** le versement de la participation au CDG 43 pour un montant de 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité,
- **FIXE** la participation financière de la commune à hauteur de 12 € brut par mois et par agent en équivalent temps plein,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget, chapitre et article concernés.

INFORMATION

1. PACTE FINANCIER ET FISCAL INTERCOMMUNAL

La réunion de lancement de la procédure d'étude du Pacte Fiscal et Financier Intercommunal a eu lieu le Vendredi 07 Septembre 2018. La présentation a été adressée aux élus.

2. TRAVERSEE DE MALATAVERNE

Suite au contact téléphonique avec Simon TEYSSOU, l'assemblée est informée qu'un rétroplanning sera communiqué au service administratif en début de semaine prochaine et que l'intégration du cabinet AB2R au projet sera effectuée sans surcoût pour la collectivité.

Une réunion de conseil municipal sera programmée dès réception de l'avenant.

3. TRAVAUX EGLISE

L'assemblée est informée que l'intervention concernant les fuites sur la toiture de l'Eglise aura lieu la première quinzaine de Novembre.

4. TRAVAUX – VOIRIE LE BOUCHET

Suite à la rencontre avec l'entreprise EIFFAGE, l'assemblée est informée que la voirie du Bouchet sera réalisée en totalité, soit jusqu'à l'embranchement avec la route d'Arzilhac, non prévue initialement. Un surcoût sera donc à prévoir.

Fin de séance : 19 H 45